



Date convocation : 30.06.2022

# EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE\_2022\_31

Séance du jeudi 07 juillet 2022

Le sept juillet deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 3

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Marie-Christine HALLIER, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Jonathan SCHNEIDER, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS, Amélie BRASSEUR

**Absents représentés :** Didier PINCHON par Luc LELONG, Xavier PRIN par David NEVEUX, François RICHE par Marie-Christine HALLIER

**Absent excusé :** Hugues MORONI

**Secrétaire de séance :** Jonathan SCHNEIDER

## Destruction des tickets cantine

Les tarifs de la cantine ayant changé pour la rentrée scolaire 2022-2023 il convient de détruire les tickets restant au mauvais montant.

Madame le Maire appelle donc ses conseillers à délibérer en ce sens.

Vu la délibération DE\_2022\_11 portant modification des tarifs de cantine,

Vu le PV de destruction établi par la régisseuse cantine-garderie comme suit :

Nature du produit	N°	à	N°	Valeur unitaire	Quantité	Total
Ticket 1 repas	3 001		3 400	5.90€	400	2 360€
Ticket 10 repas	343	350	59€	8	472€	
<b>TOTAL</b>					<b>2 832€</b>	

Considérant qu'il convient de détruire les tickets devenus inutilisables du fait de leur tarif erroné,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes exprimés,

\*AUTORISE le Service de Gestion Comptable de LAON à incinérer les tickets tels que dénombrés dans le PV de destruction.

\*INVITE la régisseuse à restituer les tickets réformés au SGC dès que possible.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,  
Le Maire, Marie-Christine HALLIER  
Pour extrait conforme.